

SCSI

Syndicat des
Cadres de la
Sécurité
Intérieure

RAPPORT IGA/IGPN : LE SCSI DÉNONCE DANS LES MEDIAS ET DANS LA RÉUNION DE PRÉSENTATION DU RAPPORT LES DÉTOURNEMENTS DES FRAIS DE MISSION ET DE SURVEILLANCE



Chantal Pons-Mesouaki, du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure estime sur France Info que Claude Guéant doit rembourser les primes perçues entre 2002 et 2004. « Cette affaire ne peut que nous choquer. A la base ces frais de mission et de surveillance doivent servir aux policiers pour être réactifs dans certaines enquêtes. Cela doit aller aux collègues qui sont sur le terrain. » La représentante du SCSI poursuit: « Si l'enquête révèle que Claude Guéant a effectivement perçu de telles sommes, que tous ceux qui auraient pu en bénéficier remboursent. Si ces faits sont avérés on ne peut que s'indigner et être dubitatif sur l'exemplarité de nos hautes personnalités. »

Que de l'argent destiné à des policiers mobilisés sur le terrain pour arrêter des gens commettant des délits serve à arrondir les revenus de M. Guéant est évidemment choquant pour les policiers", commente, mardi 11 juin, Christophe Rouget, du syndicat des cadres de la sécurité intérieure SNOP-SCSI (majoritaire chez les officiers de police)

On pose des questions à ce sujet depuis des années et on a toujours obtenu des réponses embarrassées." Ce rapport, résume-t-il, "confirme nos doutes et ceux des collègues." Et "exaspère" les officiers de police qui, sur le terrain, vivent "très mal" la situation : "Les restrictions budgétaires sont telles qu'ils se voient refuser des actes d'enquête -des perquisitions par exemple- et des missions extérieures en raison de leur coût ! On leur demande par ailleurs d'incarner la moralité et l'exemplarité. Or, force est de constater, via ce rapport, que cette exemplarité n'est pas forcément recherchée par ceux qui occupent les plus hauts postes..." Attention, prévient néanmoins Christophe Rouget, à ce que cette "affaire" n'ait pas pour conséquence de "diminuer" les frais d'enquête et de surveillance ou qu'il soit "plus compliqué" pour les policiers de les obtenir.

En tant que directeur général de la police nationale, dans une note adressée aux patrons de police stipulant « qu'en aucun cas » ces frais d'enquête et de surveillance ne doivent être « considérés comme permettant d'alimenter un régime indemnitaire ». Il interdisait donc que ces fonds servent à financer des primes occultes en liquide. Mais en 2002, ayant changé de casquette, il paraît avoir « oublié » ces règles, ponctionnant 10 000 euros dans cette enveloppe dédiée aux policiers. Un comble pour Jean-Marc Bailleul, leader du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI), directement intéressé par ces « gratifications » et « frais », qui exige que « Guéant rende l'argent » : « Il doit rembourser les sommes qu'il a indûment touchées sur le dos des services de police. »



EXTRAITS

LE SCSI
exige que:



LA VÉRITÉ SOIT ÉTABLIE , LES HAUTS FONCTIONNAIRES FRAUDEURS QUI AURAIENT DÉTOURNÉ DE L'ARGENT PUBLIC IDENTIFIÉS. LES PRÉCONISATIONS DU RAPPORT APPLIQUÉES, LA TRANSPARENCE ET LA TRACABILITÉ ABSOLUES POUR RÈGLE, LA FIN DE LA RÉDUCTION DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT , LE MAINTIEN DES FRAIS D'ENQUÊTE AU PROFIT DES MISSIONS OPÉRATIONNELLES ET DES GRATIFICATIONS POUR LES FONCTIONNAIRES DE TERRAIN.